

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS  
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**DÉNOMINATION **ORANGE BELGIUM**Forme juridique<sup>1</sup> : **Société anonyme**Adresse: **AVENUE DU BOURGET**N°: **3**Code postal: **1140**Commune: **Evere**Pays: **Belgique**Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Bruxelles, francophone**Adresse Internet<sup>2</sup> :Adresse e-mail<sup>2</sup> :

Numéro d'entreprise

**0456.810.810**DATE **15/05/2024** de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.Ce dépôt concerne<sup>3</sup> : les COMPTES ANNUELS en **EUROS**<sup>4</sup> approuvés par l'assemblée générale du **07/05/2025** les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

**01/01/2024**

au

**31/12/2024**

l'exercice précédent des comptes annuels du

**01/01/2023**

au

**31/12/2023**Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~<sup>5</sup> identiques à ceux publiés antérieurement.Nombre total de pages déposées: **62**

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

objet:

Signature  
(nom et qualité)**XAVIER PICHON**  
**ADMINISTRATEUR**Signature  
(nom et qualité)**JOHAN DESCHUYFFELEER**  
**ADMINISTRATEUR**

1 Le cas échéant, la mention "en liquidation" est ajoutée à la forme juridique.

2 Mention facultative.

3 Cocher les cases ad-hoc.

4 Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

5 Biffer la mention inutile.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES  
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE  
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE****LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

**K2A Management and Investment Services SPRL 0675.389.818**

Bourgetlaan 3, 1140 Evere, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 03/05/2023, fin: 05/05/2027

Représenté par:

1. Verstraete Wilfried

Bourgetlaan 3 1140 Evere Belgique

**The house of Value - Advisory & Solutions SRL 0661.828.030**

Bourgetlaan 3, 1140 Evere, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 03/05/2023, fin: 05/05/2027

Représenté par:

1. Deschuyffeleer Johan

Bourgetlaan 3 1140 Evere Belgique

**Vignolles Jean-Marc**

Bourgetlaan 3, 1140 Evere, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 03/05/2023, fin: 05/05/2027

**Leadership and Management Advisory Services SRL 0882.446.909**

Bourgetlaan 3, 1140 Evere, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 03/05/2023, fin: 05/05/2027

Représenté par:

1. Dallemagne Grégoire

Bourgetlaan 3 1140 Evere Belgique

**Heriard Dubreuil Clarisse**

Bourgetlaan 3, 1140 Evere, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 03/05/2023, fin: 18/07/2024

**Pichon Xavier**

Bourgetlaan 3, 1140 Evere, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 03/05/2023, fin: 05/05/2027

**Jégo-Laveissière Mari-Noëlle**

Bourgetlaan 3, 1140 Evere, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 03/05/2023, fin: 05/05/2027

## LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

**Bouchery Matthieu**

Bourgetlaan 3, 1140 Evere, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 03/05/2023, fin: 05/05/2027

**Luginbühl Christian**

Bourgetlaan 3, 1140 Evere, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 03/05/2023, fin: 05/05/2027

**Guillaumin Caroline**

Bourgetlaan 3, 1140 Evere, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 03/05/2023, fin: 05/05/2027

**Mertens Inne**

Bourgetlaan 3, 1140 Evere, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 03/05/2023, fin: 05/05/2027

**Ramanantsoa Bernard**

Bourgetlaan 3, 1140 Evere, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 03/05/2023, fin: 05/05/2027

**From the Factory SCS 0784.913.211**

Bourgetlaan 3, 1140 Evere, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 02/05/2024, fin: 05/05/2027

Représenté par:

1. Delusinne Philippe

Bourgetlaan 3 1140 Evere Belgique

**Demonceau Bernard**

Bourgetlaan 3, 1140 Evere, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 03/05/2023, fin: 05/05/2027

**Puigvert Sara**

Bourgetlaan 3, 1140 Evere, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 19/07/2024, fin: 07/05/2025

**Orsini Laetitia**

Bourgetlaan 3, 1140 Evere, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 02/05/2024, fin: 05/05/2027

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

**Deloitte Réviseurs d'Entreprise SRL 0429.053.863**

Gateway building, Luchthaven Nationaal 1J, 1930 Zaventem, Belgique

Numéro de membre: B00025

Mandat: Commissaire, début: 03/05/2023, fin: 06/05/2026

Représenté par:

1. Houthaève Nico

Luchthaven Brussel Nationaal 1J 1930 Zaventem Belgique

, Numéro de membre : A02260

**DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels ~~ont~~ / n'ont pas \* été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société\*\*;
- B. L'établissement des comptes annuels \*\*;
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

\* Biffer la mention inutile.

\*\* Mention facultative.

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

**BILAN APRÈS RÉPARTITION**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b>	6.1	20	7.949.932	10.309.850
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		21/28	<u>3.176.870.619</u>	<u>2.889.035.209</u>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	6.2	21	676.818.537	695.034.522
<b>Immobilisations corporelles</b>	6.3	22/27	687.886.797	673.411.217
Terrains et constructions		22	199.846.317	216.313.872
Installations, machines et outillage		23	413.511.089	371.233.960
Mobilier et matériel roulant		24	22.527.314	18.001.593
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	20.467.247	17.653.480
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	31.534.830	50.208.312
<b>Immobilisations financières</b>	6.4 / 6.5.1	28	1.812.165.285	1.520.589.470
Entreprises liées	6.15	280/1	1.803.668.064	1.512.797.513
Participations		280	1.723.668.064	912.797.513
Créances		281	80.000.000	600.000.000
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3	7.396.797	7.396.797
Participations		282	7.396.797	7.396.797
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	1.100.424	395.160
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	1.100.424	395.160

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<u>241.551.079</u>	<u>237.813.658</u>
<b>Créances à plus d'un an</b>		29	548	547
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	548	547
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3	29.506.333	21.740.430
Stocks		30/36	29.506.333	21.740.430
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34	29.506.333	21.740.430
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41	194.437.968	169.109.704
Créances commerciales		40	172.730.251	151.114.515
Autres créances		41	21.707.717	17.995.189
<b>Placements de trésorerie</b>	6.5.1 / 6.6	50/53	202.758	511.143
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	202.758	511.143
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	14.210.740	16.753.132
<b>Comptes de régularisation</b>	6.6	490/1	3.192.732	29.698.702
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	3.426.371.630	3.137.158.717

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
		10/15	874.254.301	624.725.938
<b>Apport</b>	6.7.1	10/11	284.917.452	131.720.619
Capital		10	148.149.005	131.720.619
Capital souscrit		100	148.149.005	131.720.619
Capital non appelé <sup>6</sup>		101		
En dehors du capital		11	136.768.447	
Primes d'émission		1100/10	136.768.447	
Autres		1109/19		
<b>Plus-values de réévaluation</b>		12		
<b>Réserves</b>		13	14.814.900	13.172.062
Réserves indisponibles		130/1	14.814.900	13.172.062
Réserve légale		130	14.814.900	13.172.062
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b>	(+)/(-)	14	574.521.949	479.833.257
<b>Subsides en capital</b>		15		
<b>Avance aux associés sur la répartition de l'actif net</b> <sup>7</sup>		19		
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>				
<b>Provisions pour risques et charges</b>		160/5	55.108.706	57.200.546
Pensions et obligations similaires		160	26.908	60.188
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5	55.081.798	57.140.358
<b>Impôts différés</b>		168		

<sup>6</sup> Montant venant en déduction du capital souscrit.

<sup>7</sup> Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.



	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>DETTES</b>		17/49	<u>2.497.008.623</u>	<u>2.455.232.233</u>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	6.9	17	1.989.769.402	1.990.225.045
Dettes financières		170/4	1.855.892.156	1.851.592.156
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174	1.855.892.156	1.851.592.156
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	133.877.246	138.632.889
<b>Dettes à un an au plus</b>	6.9	42/48	434.498.309	387.139.921
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	2.620.951	2.467.430
Dettes financières		43	46.305.480	3.300.349
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439	46.305.480	3.300.349
Dettes commerciales		44	238.818.628	249.153.360
Fournisseurs		440/4	238.818.628	249.153.360
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46	1.463.850	
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	139.079.262	130.381.530
Impôts		450/3	98.338.555	97.429.887
Rémunérations et charges sociales		454/9	40.740.707	32.951.643
Autres dettes		47/48	6.210.138	1.837.252
<b>Comptes de régularisation</b>	6.9	492/3	72.740.912	77.867.267
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	3.426.371.630	3.137.158.717

**COMPTE DE RÉSULTATS**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Ventes et prestations</b>		70/76A	1.511.251.845	1.405.703.001
Chiffre d'affaires	6.10	70	1.419.729.310	1.332.598.251
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72	19.037.434	17.118.984
Autres produits d'exploitation	6.10	74	72.485.101	55.985.766
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A		
<b>Coût des ventes et des prestations</b>		60/66A	1.435.274.337	1.340.546.871
Approvisionnements et marchandises		60	687.982.019	657.155.271
Achats		600/8	695.476.666	659.090.265
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609	-7.494.647	-1.934.994
Services et biens divers		61	288.073.522	232.064.834
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.10	62	169.471.744	148.216.979
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	249.934.714	232.985.159
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	6.10	631/4	16.913.176	11.750.035
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.10	635/8	-1.581.455	-2.484.170
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	23.019.771	26.864.569
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A	1.460.846	33.994.194
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b> (+)/(-)		9901	75.977.508	65.156.130

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits financiers</b>		75/76B	118.145.493	30.295.233
Produits financiers récurrents		75	10.209.837	30.295.233
Produits des immobilisations financières		750	2.575.040	
Produits des actifs circulants		751	7.604.770	30.205.466
Autres produits financiers	6.11	752/9	30.027	89.767
Produits financiers non récurrents	6.12	76B	107.935.656	
<b>Charges financières</b>		65/66B	103.850.621	74.307.149
Charges financières récurrentes	6.11	65	103.850.621	73.317.700
Charges des dettes		650	102.851.110	72.640.201
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651		
Autres charges financières		652/9	999.511	677.499
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		989.449
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b>	(+)/(-)	9903	90.272.380	21.144.214
<b>Prélèvement sur les impôts différés</b>		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b>		680		
<b>Impôts sur le résultat</b>	(+)/(-)	6.13 67/77	-6.232.266	-994.257
Impôts		670/3	5.011.794	6.765.654
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77	11.244.060	7.759.911
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b>	(+)/(-)	9904	96.504.646	22.138.471
<b>Prélèvement sur les réserves immunisées</b>		789		
<b>Transfert aux réserves immunisées</b>		689		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</b>	(+)/(-)	9905	96.504.646	22.138.471

**AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS**

		Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	(+)/(-)	9906	576.337.903	480.056.099
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	96.504.646	22.138.471
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	479.833.257	457.917.628
<b>Prélèvement sur les capitaux propres</b>		791/2		
sur l'apport		791		
sur les réserves		792		
<b>Affectation aux capitaux propres</b>		691/2	1.642.838	
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920	1.642.838	
aux autres réserves		6921		
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	(+)/(-)	(14)	574.521.949	479.833.257
<b>Intervention des associés dans la perte</b>		794		
<b>Bénéfice à distribuer</b>		694/7	173.116	222.842
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697	173.116	222.842

**ANNEXE**

**ETAT DES FRAIS DE CONSTITUTION, D'AUGMENTATION DE CAPITAL OU D'AUGMENTATION DE L'APPORT, FRAIS D'ÉMISSION D'EMPRUNTS ET FRAIS DE RESTRUCTURATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	20P	xxxxxxxxxxxxxxxx	10.309.850
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Nouveaux frais engagés	8002	485.020	
Amortissements	8003	2.100	
Autres (+)/(-)	8004	-2.842.838	
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	(20)	7.949.932	
<b>Dont</b>			
Frais de constitution, d'augmentation de capital ou d'augmentation de l'apport, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement	200/2		
Frais de restructuration	204		

**ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

**FRAIS DE DÉVELOPPEMENT**

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

- Acquisitions, y compris la production immobilisée
- Cessions et désaffectations
- Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

- Actés
- Repris
- Acquis de tiers
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations
- Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8051P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
8021		
8031		
8041		
8051		
8121P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
8071		
8081		
8091		
8101		
8111		
8121		
81311	_____	

**FRAIS DE RECHERCHE ENGAGÉS AU COURS D'UN EXERCICE DÉBUTANT AVANT LE 1ER JANVIER 2016**

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8055P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
8025		
8035		
8045		
8055		
8125P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
8075		
8085		
8095		
8105		
8115		
8125		
81312	_____	

**FRAIS DE RECHERCHE ENGAGÉS AU COURS D'UN EXERCICE DÉBUTANT APRÈS LE 31 DÉCEMBRE 2015**

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice
8056	
8126	
81313	_____

**CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES**

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	xxxxxxxxxxxxxxxx	1.428.062.894
8022	75.210.679	
8032	64.544.393	
8042	-3.846.178	
8052	1.434.883.002	
8122P	xxxxxxxxxxxxxxxx	733.028.373
8072	87.004.649	
8082		
8092	4.693.492	
8102	64.043.916	
8112		
8122	760.682.598	
211	<u>674.200.404</u>	



**GOODWILL**

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8053P	xxxxxxxxxxxxxxx	60.099.917
8023	12.673.393	
8033		
8043		
8053	72.773.310	
8123P	xxxxxxxxxxxxxxx	60.099.917
8073	770.127	
8083		
8093	9.285.133	
8103		
8113		
8123	70.155.177	
212	<u>2.618.133</u>	

**ACOMPTES VERSÉS**

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8054P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
8024		
8034		
8044		
8054		
8124P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
8074		
8084		
8094		
8104		
8114		
8124		
213	_____	

**ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>TERRAINS ET CONSTRUCTIONS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8191P	xxxxxxxxxxxxxxx	769.913.957
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	18.738.629	
Cessions et désaffectations	8171	62.370.868	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8181	-862.105	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8191	725.419.613	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8251P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8241		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8251		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8321P	xxxxxxxxxxxxxxx	553.600.086
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8271	34.626.721	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301	62.653.511	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8311		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8321	525.573.296	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(22)	<u>199.846.317</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8192P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.402.200.465
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	162.179.853	
Cessions et désaffectations	8172	116.905.220	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8182	-7.665.562	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8192	1.439.809.536	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8252P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8242		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8252		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8322P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.030.966.506
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8272	112.686.962	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302	117.355.021	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8312		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8322	1.026.298.447	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(23)	<u>413.511.089</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8193P	xxxxxxxxxxxxxxx	225.497.038
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	14.006.152	
Cessions et désaffectations	8173	48.591.840	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8183	459.243	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8193	191.370.593	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8253P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8243		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8253		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8323P	xxxxxxxxxxxxxxx	207.495.445
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8273	7.331.128	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293	2.608.546	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	48.591.840	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8313		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8323	168.843.279	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(24)	<u>22.527.314</u>	

**LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES**

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8194P	xxxxxxxxxxxxxxxx	

**Mutations de l'exercice**

- Acquisitions, y compris la production immobilisée 8164
- Cessions et désaffectations 8174
- Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-) 8184

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

8194		
------	--	--

**Plus-values au terme de l'exercice**

8254P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
-------	------------------	--

**Mutations de l'exercice**

- Actées 8214
- Acquises de tiers 8224
- Annulées 8234
- Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-) 8244

**Plus-values au terme de l'exercice**

8254		
------	--	--

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

8324P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
-------	------------------	--

**Mutations de l'exercice**

- Actés 8274
- Repris 8284
- Acquis de tiers 8294
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations 8304
- Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-) 8314

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

8324		
------	--	--

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

(25)		
------	--	--

**Dont**

**Terrains et constructions**

250		
-----	--	--

**Installations, machines et outillage**

251		
-----	--	--

**Mobilier et matériel roulant**

252		
-----	--	--

**AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8195P	xxxxxxxxxxxxxxxx	57.783.117

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

8165 9.472.391

Cessions et désaffectations

8175 3.008.150

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8185 286.214

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

8195 64.533.572

**Plus-values au terme de l'exercice**

8255P xxxxxxxxxxxxxxxx

**Mutations de l'exercice**

Actées

8215

Acquises de tiers

8225

Annulées

8235

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8245

**Plus-values au terme de l'exercice**

8255

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

8325P xxxxxxxxxxxxxxxx

40.129.637

**Mutations de l'exercice**

Actés

8275 7.513.026

Repris

8285

Acquis de tiers

8295 2.420.856

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

8305 5.997.194

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8315

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

8325 44.066.325

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

(26) 20.467.247

**IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS**

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8196P	xxxxxxxxxxxxxxx	50.208.312

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

8166

Cessions et désaffectations

8176

30.301.871

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8186

11.628.389

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

8196

31.534.830

**Plus-values au terme de l'exercice**

8256P

xxxxxxxxxxxxxxx

**Mutations de l'exercice**

Actées

8216

Acquises de tiers

8226

Annulées

8236

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8246

**Plus-values au terme de l'exercice**

8256

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

8326P

xxxxxxxxxxxxxxx

**Mutations de l'exercice**

Actés

8276

Repris

8286

Acquis de tiers

8296

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

8306

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8316

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

8326

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

(27)

31.534.830



## ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES LIÉES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8391P	xxxxxxxxxxxxxxx	961.262.990
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8361	810.870.552	
Cessions et retraits	8371	28.089.258	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8381		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8391	1.744.044.284	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8451P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8441		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8451		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8521P	xxxxxxxxxxxxxxx	48.465.477
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8471		
Reprises	8481		
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501	28.089.258	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8511		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8521	20.376.219	
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8551P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice (+)/(-)</b>	8541		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8551		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(280)	<u>1.723.668.065</u>	
<b>ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	281P	<u>xxxxxxxxxxxxxxx</u>	<u>600.000.000</u>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions	8581		
Remboursements	8591		
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change (+)/(-)	8621		
Autres (+)/(-)	8631	-520.000.000	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(281)	<u>80.000.000</u>	
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b>	8651		

**ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8392P	xxxxxxxxxxxxxxx	9.146.722
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8362		
Cessions et retraits	8372		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8382		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8392	9.146.722	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8452P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8412		
Acquises de tiers	8422		
Annulées	8432		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8442		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8452		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8522P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.749.925
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8472		
Reprises	8482		
Acquises de tiers	8492		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8502		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8512		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8522	1.749.925	
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8552P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice (+)/(-)</b>	8542		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8552		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(282)	<u>7.396.797</u>	
<b>ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	283P	<u>xxxxxxxxxxxxxxx</u>	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions	8582		
Remboursements	8592		
Réductions de valeur actées	8602		
Réductions de valeur reprises	8612		
Différences de change (+)/(-)	8622		
Autres (+)/(-)	8632		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(283)	<u>                    </u>	
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b>	8652	<u>                    </u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>AUTRES ENTREPRISES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8393P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8383		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8393		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8453P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8443		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8453		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8523P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8513		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8523		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8553P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice (+)/(-)</b>	8543		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8553		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(284)	_____	
<b>AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	285/8P	xxxxxxxxxxxxxxxx	395.161
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions	8583	705.263	
Remboursements	8593		
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change (+)/(-)	8623		
Autres (+)/(-)	8633		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(285/8)	1.100.424	
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b>	8653	_____	

## INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

## PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
<b>IRISNET</b> Société à responsabilité limitée AVENUE DE TERVUEREN 270 1150 Bruxelles 15 Belgique 0847.220.467	Actions Nominatives	345.000	28,16	0,00	31/12/2023	EUR	22.753.271	1.556.288
<b>SMART SERVICES NETWORK</b> Société anonyme AVENUE DU BOURGET 3 1140 Evere Belgique 0563.470.723	Actions Nominatives	17.000	100,00	0,00	31/12/2023	EUR	1.507.696	356.251
<b>BELGIAN MOBILE ID</b> Société anonyme RUE DU MARQUIS 3 1000 Bruxelles 1 Belgique 0541.659.084	Actions Nominatives	48.730	6,59	0,00	31/12/2023	EUR	20.510.224	1.621.487
<b>ORANGE COMMUNICATIONS LUXEMBOURG</b> Société anonyme RUE DES MEROVINGIENS 8 8070 BERTRANGE Luxembourg 19749504	Actions Nominatives	1.506.350	100,00	0,00	31/12/2022	EUR	22.329.174	4.007.318
<b>WALCOM BUSINESS SOLUTIONS</b> Société anonyme AVENUE DU BOURGET 3 1140 Evere Belgique 0678.686.036	Actions Nominatives	100	100,00	0,00	31/12/2023	EUR	651.252	13.784
<b>A&amp;S PARTNERS</b> Société anonyme RUE AMERICAINE 61-65 1050 Bruxelles 5 Belgique 0885.920.794	Actions Nominatives	620	100,00	0,00	31/12/2023	EUR	2.135.385	565.125

## INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

## PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
<b>COMMUNITHINGS</b> Société anonyme RUE DES PERES BLANCS 4 1040 Bruxelles 4 Belgique 0555.656.283	Actions Nominatives	8.132	14,29	0,00	31/12/2023	EUR	-739.980	-579.534
<b>MWINGZ</b> Société à responsabilité limitée SIMON BOLIVARLAAN 36 1000 Bruxelles 1 Belgique 0738.987.372	Actions Nominatives	1.600.000	50,00	0,00	31/12/2023	EUR	3.200.000	1.608.167
<b>VOO</b> Société anonyme RUE JEAN JAURES 46 4430 Ans Belgique 0696.668.549	Actions Nominatives	8.067.947	100,00	0,00	31/12/2023	EUR	679.926.965	-70.133.911

**LISTE DES ENTREPRISES DONT LA SOCIÉTÉ RÉPOND DE MANIÈRE ILLIMITÉE EN QUALITÉ D'ASSOCIÉ OU DE MEMBRE INDÉFINIMENT RESPONSABLE**

Les comptes annuels de chacune des entreprises pour lesquelles la société est indéfiniment responsable sont joints aux présents comptes annuels pour être publiés en même temps que ceux-ci, sauf si dans la deuxième colonne du tableau ci-après, la société précise la raison pour laquelle il n'en est pas ainsi. Cette précision est fournie par la mention du code (A, B, C ou D) défini ci-après.

Les comptes annuels de l'entreprise mentionnée:

- A. sont publiés par dépôt auprès de la Banque nationale de Belgique par cette entreprise;
- B. sont effectivement publiés par cette entreprise dans un autre Etat membre de l'Union européenne, dans les formes prévues à l'article 16 de la directive (EU) 2017/1132;
- C. sont intégrés par consolidation globale ou par consolidation proportionnelle dans les comptes consolidés de la société, établis, contrôlés et publiés conformément aux dispositions du Code des sociétés et des associations relatives aux comptes consolidés;
- D. concernent une société simple.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE, FORME JURIDIQUE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Code éventuel

**PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE</b>			
<b>Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe</b>	51		
Actions et parts – Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681		
Actions et parts – Montant non appelé	8682		
Métaux précieux et œuvres d'art	8683		
<b>Titres à revenu fixe</b>	52		
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684		
<b>Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit</b>	53		
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus	8686		
de plus d'un mois à un an au plus	8687		
de plus d'un an	8688		
<b>Autres placements de trésorerie non repris ci-avant</b>	8689	202.758	511.143

**COMPTES DE RÉGULARISATION**

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

PRODUITS FINANCIERS

2.261.432

AUTRES FRAIS PAYES D'AVANCE

588.537

TRAVAUX CIVILS PAYES D'AVANCE

342.763

Exercice

**ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT**

**ETAT DU CAPITAL**

**Capital**

Capital souscrit au terme de l'exercice  
 Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXXXXXXXX	131.720.619
(100)	148.149.005	

Modifications au cours de l'exercice

Augmentation de capital

Représentation du capital  
 Catégories d'actions

ACTIONS SANS VALEUR NOMINALE

Actions nominatives

Actions dématérialisées

Codes	Montants	Nombre d'actions
	16.428.386	7.467.448
	148.149.005	67.412.205
8702	XXXXXXXXXXXXXXXX	60.669.351
8703	XXXXXXXXXXXXXXXX	6.742.854

**Capital non libéré**

Capital non appelé  
 Capital appelé, non versé  
 Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(101)		XXXXXXXXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXXXXXXXX	

**Actions propres**

Détenues par la société elle-même

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes

Détenues par ses filiales

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes

**Engagement d'émission d'actions**

Suite à l'exercice de droits de conversion

Montant des emprunts convertibles en cours

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Suite à l'exercice de droits de souscription

Nombre de droits de souscription en circulation

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

**Capital autorisé non souscrit**

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	



**Parts non représentatives du capital**

Répartition

Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

**EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)**

Exercice

**STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES**

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège pour les personnes morales) et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			
	Nature	Nombre de droits de vote		%
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	
<b>ATLAS SERVICES BELGIUM SA</b> AVENUE DU BOURGET 3 1140 Evere Belgique 0456.704.308	Actions nominatives	46.946.752	0	69,64
<b>TFG ASSET MANAGEMENT UK LLP</b> 5 5 5 5 Royaume-Uni	ACTIONS NOMINATIVES	6.255.151	0	9,28
<b>FREE FLOAT</b> ... .. 1000 Bruxelles 1 Belgique	ACTIONS NOMINATIVES	6.742.854	0	10,00
<b>NETHYS SA</b> BOULEVARD PIERCOT 46 4000 Liège 1 Belgique 0465.607.720	ACTIONS NOMINATIVES	7.467.448	0	11,08

**PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES**

**VENTILATION DE LA RUBRIQUE 164/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT**

PROVISION POUR DEMANTELEMENT  
AUTRES

Exercice
51.928.460
3.153.338

**ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF****VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE****Dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	2.620.951

**Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

(42) 2.620.951

**Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir**

Dettes financières	8802	1.855.892.156
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	
Autres emprunts	8852	1.855.892.156
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	133.877.246

**Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir**

8912 1.989.769.402

**Dettes ayant plus de 5 ans à courir**

Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	

**Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir**

8913

**DETTES GARANTIES** (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes salariales et sociales

Autres dettes

**Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges****Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société**

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

**Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société**

Codes	Exercice
8921	
8931	
8941	
8951	
8961	
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

Codes	Exercice
9072	
9073	
450	5.011.795
9076	
9077	174.617.953

**DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES****Impôts** (rubriques 450/3 et 178/9 du passif)

Dettes fiscales échues

Dettes fiscales non échues

Dettes fiscales estimées

**Rémunérations et charges sociales** (rubriques 454/9 et 178/9 du passif)

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale

Autres dettes salariales et sociales

**COMPTES DE RÉGULARISATION**

**Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important**

Exercice	
CHARGES A IMPUTER	8.669.547
PRODUITS A REPORTER PREPAID	10.232.512
PRODUITS A REPORTER POSTPAID	53.838.854

**RÉSULTATS D'EXPLOITATION****PRODUITS D'EXPLOITATION****Chiffre d'affaires net**

Ventilation par catégorie d'activité

ACTIVITE MOBILE

ACTIVITE FIXE ET DATA

Ventilation par marché géographique

**Autres produits d'exploitation**

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

**CHARGES D'EXPLOITATION****Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

**Frais de personnel**

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Codes	Exercice	Exercice précédent
	1.060.243.310	1.032.358.251
	359.486.000	300.240.000
740		
9086	1.636	1.446
9087	1.543,9	1.382,5
9088	2.497.681	2.329.685
620	122.914.943	108.287.289
621	32.498.348	27.211.464
622	6.328.027	6.017.315
623	7.700.933	6.674.589
624	29.493	26.322

		Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Provisions pour pensions et obligations similaires</b>				
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635	-33.280	-2.484.170
<b>Réductions de valeur</b>				
Sur stocks et commandes en cours				
Actées		9110	1.146.283	1.338.248
Reprises		9111	1.417.539	1.409.014
Sur créances commerciales				
Actées		9112	45.337.609	36.783.201
Reprises		9113	28.153.177	24.962.400
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
Constitutions		9115	5.892.093	3.475.740
Utilisations et reprises		9116	7.473.548	5.959.910
<b>Autres charges d'exploitation</b>				
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation		640	7.703.182	6.547.914
Autres		641/8	15.316.589	20.316.655
<b>Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société</b>				
Nombre total à la date de clôture		9096	246	187
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein		9097	214,4	149,2
Nombre d'heures effectivement prestées		9098	432.323	300.770
Frais pour la société		617	15.290.188	9.540.273



**RÉSULTATS FINANCIERS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS</b>			
<b>Autres produits financiers</b>			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats			
Subsides en capital	9125		
Subsides en intérêts	9126		
Ventilation des autres produits financiers			
Différences de change réalisées	754		
Autres			
BONI DE CHANGE		28.661	89.767
<b>CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES</b>			
<b>Amortissement des frais d'émission d'emprunts</b>			
	6501		
<b>Intérêts portés à l'actif</b>			
	6502		
<b>Réductions de valeur sur actifs circulants</b>			
Actées	6510		
Reprises	6511		
<b>Autres charges financières</b>			
Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances	653	102.166	131.573
<b>Provisions à caractère financier</b>			
Dotations	6560		
Utilisations et reprises	6561		
<b>Ventilation des autres charges financières</b>			
Différences de change réalisées	654		
Ecart de conversion de devises	655		
Autres			
FRAIS DE BANQUE		401.629	383.140

**PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PRODUITS NON RÉCURRENTS</b>	76	107.935.656	
<b>Produits d'exploitation non récurrents</b>	(76A)		
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8		
<b>Produits financiers non récurrents</b>	(76B)	107.935.656	
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769	107.935.656	
<b>CHARGES NON RÉCURRENTES</b>	66	1.460.846	34.983.643
<b>Charges d'exploitation non récurrentes</b>	(66A)	1.460.846	33.994.194
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7	1.460.846	33.994.194
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6690		
<b>Charges financières non récurrentes</b>	(66B)		989.449
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		989.449
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6691		

**IMPÔTS ET TAXES****IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT****Impôts sur le résultat de l'exercice**

Impôts et précomptes dus ou versés

Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif

Suppléments d'impôts estimés

**Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs**

Suppléments d'impôts dus ou versés

Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

**Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé**

DEPENSES NON ADMISES

LIBERALITES NON TAXABLES

BONI FUSION VOO HOLDING

DEDUCTION POUR REVENUS D'INNOVATION

PERTES REPORTEES VOO HOLDING

DEDUCTION POUR INVESTISSEMENT

RESERVES OCCULTES

Codes	Exercice
9134	5.011.795
9135	5.011.795
9136	
9137	
9138	
9139	
9140	
	5.816.770
	676.439
	-107.935.656
	-20.311.346
	-15.489.572
	-5.859.193
	-2.162.936

Exercice

**Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice****Sources de latences fiscales**

Latences actives

Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs

Latences passives

Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

**TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS****Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A la société (déductibles)

Par la société

**Montants retenus à charge de tiers, au titre de**

Précompte professionnel

Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	183.775.368	170.569.822
9146	319.088.685	292.017.358
9147	31.519.487	30.193.518
9148		

**DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**

	Codes	Exercice
<b>GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS</b>	9149	_____
<b>Dont</b>		
Effets de commerce en circulation endossés par la société	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société	9153	
<b>GARANTIES RÉELLES</b>		
<b>Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société</b>		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91611	
Montant de l'inscription	91621	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91631	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91711	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91721	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91811	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91821	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91911	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91921	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92011	
Le montant du prix non payé	92021	

**Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers**

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
91612	
91622	
91632	
91712	
91722	
91812	
91822	
91912	
91922	
92012	
92022	

**BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN**

**ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS**

Engagements d'acquisition d'actif immobilisés

**ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS**

**MARCHÉ À TERME**

Marchandises achetées (à recevoir)

Marchandises vendues (à livrer)

Devises achetées (à recevoir)

Devises vendues (à livrer)

Codes	Exercice
	47.400.529
9213	
9214	
9215	
9216	

**ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES**

Exercice

**MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS**

Exercice

**RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS**

**Description succincte**

La société a un système de retraite à cotisation définie qui prévoit un complément au droit de pension des employés en plus du régime légal de retraite. Ce système de retraite est couvert et financé par une compagnie d'assurances comme le requiert la législation fiscale belge.

Conformément à la loi du 18 décembre 2015, les taux de rendement minimum sont garantis par l'employeur comme suit:

"pour les cotisations versées à partir du 1er janvier, un nouveau taux de rendement minimum variable basé sur les taux OLO, avec un taux minimum de 1,75 % et un taux maximum de 3,75 %. Au vu des taux OLO bas en vigueur ces dernières années, le taux de rendement a été fixé dans un premier temps à 1,75 %.

"pour les cotisations versées jusqu'à fin décembre 2015, les précédents taux de rendement légaux (3,25 % sur les cotisations de l'employeur et 3,75 % sur les cotisations de l'employé) restent d'application jusqu'à la date de départ à la retraite des participants.

Au vu des taux de rendement minimum garanti, ces plans sont considérés comme régimes à prestations définies.

Dans le but de s'assurer que le régime à contributions déterminées en vigueur garantisse aux participants le rendement minimum requis par la loi à la date de leur départ, Orange Belgium a commandé un calcul actuariel complet sur base de la méthode des unités de crédit projetées (UCP). L'actuaire a procédé à des projections reposant sur une méthodologie prédéfinie et certaines hypothèses. Ce rapport indique que les réserves accumulées sont suffisantes pour couvrir tout déficit et ce, pour tous les scénarios envisagés. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée au 31 décembre 2024.

**Mesures prises pour en couvrir la charge**

**PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME**

**Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées**

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

**NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats**

Exercice

**ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT**

Exercice

**NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN**

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

**AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)**

Garanties bancaires émises pour le compte de la société

Engagements de loyer immobiliers et du parc du véhicule

Exercice
10.969.359
155.136.610

**AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)**

Engagements d'achats d'équipements et de services

Exercice
132.138.298

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES  
ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES LIÉES</b>			
<b>Immobilisations financières</b>	(280/1)	1.803.668.064	1.512.797.513
Participations	(280)	1.723.668.064	912.797.513
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281	80.000.000	600.000.000
<b>Créances</b>	9291	36.087.869	73.912.053
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311	36.087.869	73.912.053
<b>Placements de trésorerie</b>	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
<b>Dettes</b>	9351	1.948.860.681	1.951.219.154
A plus d'un an	9361	1.855.892.156	1.881.625.705
A un an au plus	9371	92.968.525	69.593.449
<b>Garanties personnelles et réelles</b>			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9391		
<b>Autres engagements financiers significatifs</b>	9401		
<b>Résultats financiers</b>			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461	102.851.110	72.605.099
Autres charges financières	9471		
<b>Cessions d'actifs immobilisés</b>			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		



**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

**ENTREPRISES ASSOCIÉES**

**Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

**Créances**

A plus d'un an

A un an au plus

**Dettes**

A plus d'un an

A un an au plus

**Garanties personnelles et réelles**

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

**Autres engagements financiers significatifs**

**AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION**

**Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

**Créances**

A plus d'un an

A un an au plus

**Dettes**

A plus d'un an

A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253		
9263		
9273		
9283		
9293		
9303		
9313		
9353		
9363		
9373		
9383		
9393		
9403		
9252	7.396.797	7.396.797
9262	7.396.797	7.396.797
9272		
9282		
9292	547	547
9302	547	547
9312		
9352		
9362		
9372		

**TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ**

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Exercice

**RELATIONS FINANCIÈRES AVEC****LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES****Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

**Garanties constituées en leur faveur****Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur****Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	1.487.690
9504	

**LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)****Emoluments du (des) commissaire(s)****Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	417.380
95061	415.319
95062	
95063	4.944
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

**INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR**

**POUR CHAQUE CATÉGORIE D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR**

Catégorie d'instruments financiers dérivés	Risque couvert	Spéculation / couverture	Volume	Exercice		Exercice précédent	
				Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
SWAP	875 000 000 EUROS - VALUE DATE: 24/05/2023 - MATURITY DATE: 24/05/2028	Couverture	875.000.000	0	16.861.189	0	0

**IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES COMPTABILISÉES À UN MONTANT SUPÉRIEUR À LA JUSTE VALEUR**

Montants des actifs pris isolément ou regroupés de manière adéquate

Raison pour lesquelles la valeur comptable n'a pas été réduite

Éléments qui permettent de supposer que la valeur comptable sera recouvrée

Valeur comptable	Juste valeur

**DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS****INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS**

La société établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion\*

~~La société n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)\*~~

~~La société et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 1:26 du Code des sociétés et des associations\*~~

~~La société ne possède que des sociétés filiales qui, eu égard à l'évaluation du patrimoine consolidé, de la position financière consolidée ou du résultat consolidé, ne présentent, tant individuellement que collectivement, qu'un intérêt négligeable\* (article 3:23 du Code des sociétés et des associations)~~

~~La société est elle-même filiale d'une société mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation\*~~

**INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LA SOCIÉTÉ SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE**

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la (des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation\*\*:

**ORANGE**

**Quai du Président Roosevelt 111**

**92130 Issy-les-Moulineaux, France**

**La société mère établit et publie des comptes consolidés pour l'ensemble le plus grand**

Si la (les) société(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus\*\*:

**ORANGE**

**Quai du Président Roosevelt 111**

**92130 Issy-les-Moulineaux, France**

\* Biffer la mention inutile.

\*\* Si les comptes de la société sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit de sociétés dont la société fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

**RELATIONS FINANCIÈRES DU GROUPE DONT LA SOCIÉTÉ EST À LA TÊTE EN BELGIQUE AVEC LE (LES) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**

**Mentions en application de l'article 3:65, §4 et §5 du Code des sociétés et des associations**

**Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête**

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

**Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête**

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Codes	Exercice
9507	660.500
95071	423.297
95072	
95073	4.944
9509	216.580
95091	23.000
95092	66.992
95093	

**Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations**

## RÈGLES D'ÉVALUATION

### Frais d'établissement

Les frais de premier établissement sont capitalisés dans le bilan au prix coûtant et sont amortis sur quatre ans à partir de la date de la dépense sur une base linéaire. Les frais d'augmentation de capital exposés depuis l'introduction en bourse réalisée en 1998 sont directement pris en charge. Les frais d'établissement incluent depuis 2010 les coûts liés à la négociation d'une facilité de crédit à long terme. Ces coûts sont amortis sur la période de validité de la facilité de crédit.

### Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels sont enregistrés au prix coûtant, y compris la production immobilisée, et sont composés essentiellement des coûts et dépenses relatifs aux investissements suivants : acquisition des licences nécessaires à l'exploitation du réseau mobile, coût de la conception et du développement du réseau, permis, coût de licences et de production de logiciels y ayant trait et goodwill.

Lorsque l'acquisition d'actifs incorporels comprend un plan de paiement à long terme de montants fixes (c'est-à-dire prévisibles sur la base de critères de calcul qui ne sont pas sous le contrôle de l'entité (pas de variabilité en fonction de l'activité) avec une certaine obligation de paiement (paiement minimum futur attendu)), la valeur actualisée des montants fixes du plan est incluse dans les coûts d'acquisition.

Les licences permettant l'exploitation du réseau mobile activées sont :

- La licence pour le réseau GSM a été, à l'origine, accordée pour une durée de 15 ans. Elle a été renouvelée à plusieurs reprises et pour la dernière fois en le 15 septembre 2022, valide jusqu'au 31 décembre 2022.
- La licence UMTS a une durée de 20 ans et fait l'objet d'un amortissement linéaire sur 16 ans à partir d'avril 2005, Elle a été renouvelée à plusieurs reprises et pour la dernière fois en le 15 septembre 2022, valide jusqu'au 31 décembre 2022.
- La licence 4G, acquise en 2011, a été accordée pour une période de 15 ans se terminant le 1er juillet 2027.
- La licence 800 MHz acquise en novembre 2013 a une validité de 20 ans avec le début de l'amortissement en février 2014.
- Lors de l'enchère lancée en 2022 sur la phase primaire, Orange Belgium a remporté un total de 200 MHz de fréquences sur les bandes 700 MHz, 900 MHz, 1800 MHz, 2100 MHz et 3600 MHz. Dans la phase secondaire de l'enchère, Orange Belgium a remporté 30 MHz de fréquences dans la bande 1400 MHz. La validité des droits d'utilisation des bandes 700 MHz et 3600 MHz ont débuté le 1er septembre 2022 pour respectivement 20 ans et 17 ans et 8 mois. La validité des droits d'utilisation des bandes 900, 1800, 2100 MHz débutera le 1er janvier 2023 pour une durée de 20 ans. Pour la bande 1400 MHz, la validité des droits d'utilisation commencera le 1er juillet 2023 pour une période de 20 ans.

Les licences sont activées à la date de validité des droits d'utilisations. Sauf mention contraire ci-dessus, elles sont amorties à partir de cette date jusqu'à la date de fin de validité des droits.

Les autres actifs incorporels sont amortis linéairement sur une période de 4 à 5 ans.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au prix coûtant et sont amorties sur une base linéaire pro rata temporis en utilisant les taux définis dans les lois fiscales belges actuelles, qui correspondent aux durées de vie des actifs concernés comme suit:

- Bâtiments (bureaux, pylônes et réseau) 20 ans
- Fibre optique 15 ans
- Equipements de téléphonie mobile 5-8 ans
- Equipements de messagerie 5 ans
- Matériel informatique 4 et 5 ans
- Autres équipements immobiliers 5 à 10 ans

La méthode et la durée d'amortissement des actifs ayant une durée de vie limitée sont revues au moins à la fin de chaque exercice. Tout changement de la durée de vie ou du rythme de consommation des avantages économiques futurs inclus dans l'immobilisation en question, est traduit de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

Les frais d'entretien réguliers et les frais de réparation sont imputés aux dépenses au cours de la période encourue. Les améliorations immobilières sont capitalisées. Les coûts d'emprunt liés à l'achat d'actifs immobilisés corporels sont activés le cas échéant et amortis suivant le même schéma que les immobilisés en question.

### Immobilisations financières

Les participations, actions et parts sont évaluées à la valeur d'acquisition. Les créances sont évaluées à la valeur nominale. Des réductions de valeurs sont actées sur les participations, actions et parts en cas de moins-values ou de dépréciations durables. Les créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

### Créances

Les créances sont évaluées à la valeur nominale. Les réductions de valeur pour créances douteuses sont évaluées en tenant compte du risque potentiel de non-recouvrement.

### Stocks

Les stocks comprennent les marchandises achetées destinées à la vente. Les mouvements de stock sont déterminés selon la méthode FIFO (premier entré - premier sorti). Les inventaires sont évalués selon la méthode du "lower of cost or market". Les provisions relatives à

## RÈGLES D'ÉVALUATION

la dévaluation des inventaires sont déterminées sur base de l'obsolescence du matériel et de la rotation des stocks le cas échéant.

### Les contrats en cours

Les contrats en cours dont la durée est initialement estimée à moins de 12 mois sont évalués à leur coût de fabrication et comptabilisés en résultat selon le principe de la méthode du contrat achevé. Les règles d'évaluation des contrats en cours pour les projets à long terme, en particulier les projets dont le délai entre le démarrage et l'achèvement est d'au moins 12 mois, sont traitées selon la méthode du pourcentage d'avancement. Selon cette méthode, les projets à long terme sont évalués au coût de fabrication, augmenté d'une partie du résultat en fonction de l'avancement des travaux lorsque celui-ci peut être considéré comme acquis avec une certitude suffisante.

### Réductions de valeur

La société évalue, à chaque date d'établissement du bilan, les indications tendant à étayer la nécessité d'acter une réduction de valeur sur immobilisation. En présence d'une telle indication ou si un test annuel de dépréciation d'une immobilisation est nécessaire, Orange Belgium procèdera à une estimation du montant recouvrable de l'actif. Le montant recouvrable d'un actif est le montant le plus élevé de la juste valeur de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie auquel il appartient, déduction faite des coûts de vente et de sa valeur d'utilité; il est calculé pour un actif donné, à moins que l'actif en question ne génère aucun flux de trésorerie entrant qui soit en grande partie indépendant des flux de trésorerie entrants générés par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Lorsque la valeur comptable d'un actif excède son montant recouvrable, l'actif est considéré comme ayant subi une réduction de valeur et sa valeur comptable est réduite à son montant recouvrable. Lors de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux futurs de trésorerie estimés sont escomptés à leur valeur actuelle par le biais d'un taux d'escompte après impôt qui traduit les appréciations par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à cet actif. Les réductions de valeur sont constatées dans le compte de résultat, sous la rubrique 'Amortissements et réductions de valeur'.

Pour chaque actif pour lequel une réduction de valeur a été enregistrée, une évaluation est réalisée à chaque période de clôture afin de déterminer s'il existe des indications quant au fait que des réductions de valeur actées antérieurement n'existent plus ou ont vu leur montant diminuer. Si de telles indications existent, la société réalise une nouvelle estimation de l'actif ou de la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie. Une reprise de réduction de valeur actée est comptabilisée que lorsqu'il y a eu un changement dans les hypothèses considérées pour le calcul de la valeur recouvrable lors du dernier enregistrement de réduction de valeur. La reprise est limitée de façon à ce que la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas sa valeur recouvrable ou ne dépasse pas sa valeur comptable qui aurait été obtenue, nette d'amortissements, si aucune réduction de valeur n'avait été comptabilisée. Une telle reprise est reconnue dans le compte de résultat.

### Valeurs disponibles

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts en espèces et à terme de moins de trois mois. Ils sont enregistrés à la valeur nominale. Les devises étrangères sont converties selon le taux de fin d'exercice et les profits et les pertes sont inscrits dans les produits et charges.

### Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation de l'actif comprennent les charges à reporter et les produits acquis. Les comptes de régularisation du passif comprennent les charges à imputer et les produits à reporter.

### Pensions

La société a un système de retraite à prestation définie qui prévoit un complément au droit de pension des employés en plus du régime légal de retraite. Ce système de retraite est couvert et financé par une compagnie d'assurances comme le requiert la législation belge.

### Provisions

Des provisions sont constatées lorsque la société dispose d'une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation et une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée.

Si la société s'attend au remboursement de tout ou partie de la provision, ce remboursement sera constaté comme un actif distinct, mais uniquement lorsque le remboursement sera pratiquement certain. Les charges relatives à toute provision sont présentées dans le compte de résultat, nettes de tout remboursement.

Des provisions pour démantèlement sont constituées pour répondre aux obligations environnementales ou contractuelles. Elles sont basées sur les coûts de démantèlement attendus (par type de site) ainsi que les horizons estimés de dépose des actifs et de remise en état des sites. La provision est évaluée sur la base des coûts connus pour l'exercice comptable. Ces coûts sont extrapolés pour les années ultérieures sur la base de la meilleure estimation qui permettra d'éteindre l'obligation puis actualisés à la date de clôture.

Lorsqu'une obligation de démantèlement est enregistrée, un actif de démantèlement est comptabilisé en contrepartie. Ces provisions sont révisées annuellement et ajustées, si nécessaire, avec pour contrepartie les actifs auxquelles elles se rapportent.

### Reconnaissance des produits et des charges

Les produits et les charges sont enregistrés au moment où ils sont encourus indépendamment de leur paiement ou encaissement. Les produits provenant des services sont reconnus quand ils sont acquis. Les facturations pour ces services sont effectuées sur une base mensuelle tout au long du mois. Les rentrées non facturées à la fin de chaque mois sont estimées sur base du trafic et enregistrées à la fin du mois. Les paiements reçus à l'avance sont reportés et repris au bilan sous les produits reportés.

## RÈGLES D'ÉVALUATION

### Impôts sur le revenu

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés conformément à la législation belge en matière d'impôts sur le revenu. Les impôts différés résultant de différences temporaires dans la reconnaissance des produits et des charges ne sont pas reconnus.

### Transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont converties en EUR selon le taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les créances et dettes à la date du bilan, libellées en devises étrangères, sont ajustées pour refléter les taux de change en vigueur à la date du bilan, ces ajustements étant reconnus dans le compte de résultats dans la mesure où les principes comptables belges le permettent.

### Jugements, estimations et hypothèses

Dans le processus d'application des méthodes comptables, la direction n'a procédé à aucun jugement, estimation ou hypothèse significatif relatif à l'avenir et à d'autres sources importantes d'incertitude relatives aux estimations à la date de clôture, qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement des montants des actifs et des passifs au cours de la période suivante, à l'exception des 'Contrats de location - en qualité de preneur'. La société a conclu des baux immobiliers, des contrats de location de réseau et de véhicules II a décidé, sur la base d'une évaluation des clauses et conditions des contrats, que le bailleur assume les principaux risques et bénéficie des principaux avantages liés à la propriété de ces biens et a comptabilisé ces contrats au titre de leasings opérationnels

### Antennes:

Depuis 1997, certaines communes et provinces belges ont adopté des mesures de taxation locales, sur une base annuelle, des pylônes, mâts ou antennes situés sur leur territoire. Orange Belgium continuera de déposer des objections fiscales contre des avertissements-extraits de rôle reçus pour ces taxes locales sur les pylônes, les mâts ou les antennes. Ces taxes sont actuellement contestées devant les tribunaux civils (tribunaux de première instance - chambre fiscale et cours d'appel).

### Protocole d'Accord 2016-2019 :

Le 22 décembre 2016 les trois opérateurs mobiles et le gouvernement wallon avaient conclu un accord de principe afin de régler la question des taxes sur les infrastructures mobiles en Région wallonne pour la période 2016-2019 et afin de transiger le litige sur les taxes régionales wallonnes de 2014.

Orange Belgium s'engageait à payer un montant de 16,1 millions d'euros sur 4 ans (2016-2019) et à investir un montant additionnel de 20 millions d'euros en infrastructure télécom en région wallonne au cours de la période 2016-2019.

La Région wallonne s'engageait quant à elle à ne plus lever de taxe sur les infrastructures télécom et à mettre en place un cadre législatif, réglementaire et administratif visant à faciliter le déploiement de celles-ci.

La Région wallonne décourageait également la taxation par les communes et provinces des infrastructures télécom.

En 2018 et 2019, plusieurs communes et provinces wallonnes avaient prélevé des taxes sur les infrastructures de télécommunication.

Les opérateurs avaient le droit de déduire de telles taxes locales levées en 2016-2019 par les communes et provinces wallonnes, des montants de transaction et d'investissements de 2019.

La dernière tranche du montant dû par Orange Belgium sur la base du protocole d'accord 2016-2019 (4.466.250,00€), dont peuvent être déduites les taxes locales perçues en 2016-2019, n'a pas encore été payée. En décembre 2022, Orange Belgium avait été contactée par la Région wallonne au sujet du montant restant à payer. Orange Belgium avait alors informé la Région wallonne que, après déduction des taxes locales levées en 2016-2019 sur Orange Belgium, le montant restant à payer était de 416.151,00 €. Orange Belgium attend encore une réponse de la Région wallonne.

### Protocole d'accord wallon 2021-2022 :

Les opérateurs mobiles ont conclu un deuxième protocole d'accord avec le Gouvernement wallon, pour la période 2021-2022. Cet accord prévoyait que les opérateurs mobiles verseraient une contribution à un fonds budgétaire gouvernemental à mettre en place par le Gouvernement wallon pour soutenir la numérisation de la Région wallonne, et plus particulièrement les initiatives locales des communes ou provinces wallonnes. Montant de la contribution des opérateurs : 5M€ (35,73% à charge d'Orange Belgium). Les opérateurs mobiles s'engageaient également à réaliser des investissements complémentaires sur le réseau pour un montant total de 11M€ (35,73% pour Orange Belgium). Cet accord permettrait de garantir un environnement financièrement stable en réduisant la prolifération des taxes locales.

Un montant de 491.833,48€ a été versé en décembre 2021 à la Région wallonne. Il s'agit de la première tranche de 0,9 million d'euros de laquelle ont été déduites les taxes reçues des pouvoirs locaux concernant la période 2021.

Après déduction des taxes locales levées pour 2021 et 2022 de la deuxième tranche de 446.625€ du protocole d'accord, aucune contribution n'était plus due à la Région wallonne en décembre 2022.

La contribution à verser à la Région wallonne en février 2023 a été déterminée fin janvier 2023, en tenant compte de l'ensemble des impôts locaux 2021 et 2022 perçus et/ou connus à cette date. Selon cette analyse, le montant des impôts locaux était supérieur au montant dû à la Région wallonne au 15 février 2023 et qui pouvait être déduit. En conséquence, aucune contribution n'a dû être versée à la Région wallonne au 15 février 2023.

### Protocole d'accord wallon 2023-2026 :

Le 6 juin 2024, le gouvernement wallon et les opérateurs mobiles Proximus, Telenet, Orange Belgium et Insky ont signé un accord relatif à la taxe sur les pylônes en Région wallonne pour la période 2023-2026, prolongeable pour 2027 sous réserve de l'accord de toutes les parties.



## RÈGLES D'ÉVALUATION

En tant que secteur, les opérateurs s'engagent à verser à la Région wallonne 2,5 millions d'euros par an pour l'année 2023 et 6 millions d'euros par an dans les années 2024, 2025 et 2026.

Les impôts locaux, que les municipalités et les provinces prélèveraient au cours de ces années, sont déductibles jusqu'à certains montants plafonds par an.

La clé de répartition, permettant de déterminer quelle part de ces montants annuels est supportée par chaque opérateur, est déterminée annuellement par les opérateurs mobiles d'un commun accord en fonction du nombre de pylônes et de mâts possédés par chaque opérateur et de la présence de chaque opérateur sur des sites sur le territoire wallon. Pour 2023, le pourcentage pour Orange Belgium est de 37,24%, pour 2024 il est de 34,74%.

Entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2026, Orange Belgium investira également un montant supplémentaire de 15 millions d'euros dans les infrastructures télécoms en Région wallonne.

Il existe un accord pour ne pas imposer de taxes régionales wallonnes sur les infrastructures télécoms pendant la période 2023-2026. La Région wallonne découragera également les communes et les provinces d'imposer des taxes locales sur les infrastructures de télécommunications au cours de la période 2023-2026.

**AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE**

Annexe C6.15

En l'absence de critères juridiques permettant de répertorier les transactions entre parties liées en dehors des conditions normales du marché, aucune information ne peut être incluse dans annexe VOL 6.15a

**BILAN SOCIAL**

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

200

**ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES****TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL**

<b>Au cours de l'exercice</b>	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
<b>Nombre moyen de travailleurs</b>				
Temps plein	1001	1.408,0	978,0	430,0
Temps partiel	1002	177,0	71,0	106,0
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	1.543,9	1.033,3	510,6
<b>Nombre d'heures effectivement prestées</b>				
Temps plein	1011	2.291.736	1.621.225	670.511
Temps partiel	1012	205.944	88.265	117.679
Total	1013	2.497.680	1.709.490	788.190
<b>Frais de personnel</b>				
Temps plein	1021	157.013.556	114.105.855	42.907.702
Temps partiel	1022	12.458.188	5.882.048	6.576.140
Total	1023	169.471.744	119.987.902	49.483.842
<b>Montant des avantages accordés en sus du salaire</b>	1033	2.079.295	1.397.549	681.746

<b>Au cours de l'exercice précédent</b>	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	1.382,5	902,2	480,3
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	2.329.684	1.556.907	772.777
Frais de personnel	1023	148.216.980	102.270.537	45.946.443
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	1.872.338	1.229.770	642.568

**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)**

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>A la date de clôture de l'exercice</b>				
<b>Nombre de travailleurs</b>	105	1.459	177	1.596,4
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée	110	1.459	177	1.596,4
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
<b>Par sexe et niveau d'études</b>				
Hommes	120	1.004	71	1.060,0
de niveau primaire	1200	486	30	509,7
de niveau secondaire	1201	157	16	169,8
de niveau supérieur non universitaire	1202	179	14	190,2
de niveau universitaire	1203	182	11	190,3
Femmes	121	455	106	536,4
de niveau primaire	1210	193	23	210,5
de niveau secondaire	1211	81	39	111,2
de niveau supérieur non universitaire	1212	90	26	109,9
de niveau universitaire	1213	91	18	104,8
<b>Par catégorie professionnelle</b>				
Personnel de direction	130			
Employés	134	1.459	177	1.596,4
Ouvriers	132			
Autres	133			

**PERSONNEL INTÉrimAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ**

<b>Au cours de l'exercice</b>	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
Nombre moyen de personnes occupées	150	168,3	46,1
Nombre d'heures effectivement prestées	151	339.360	92.963
Frais pour la société	152	9.950.572	5.339.615

## TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice</b>	205	276	29	298,9
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée	210	275	29	297,9
Contrat à durée déterminée	211	1		1,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212			
Contrat de remplacement	213			

SORTIES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice</b>	305	99	16	110,6
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée	310	98	16	109,6
Contrat à durée déterminée	311	1		1,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312			
Contrat de remplacement	313			
<b>Par motif de fin de contrat</b>				
Pension	340	1	2	2,3
Chômage avec complément d'entreprise	341			
Licenciement	342	27	4	29,9
Autre motif	343	71	10	78,4
Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants	350			

**RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE****Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés  
 Nombre d'heures de formation suivies  
 Coût net pour la société  
     dont coût brut directement lié aux formations  
     dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs  
     dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	910	5811	489
5802	18.396	5812	10.250
5803	2.596.294	5813	1.320.972
58031	2.390.999	58131	1.229.217
58032	272.193	58132	125.054
58033	66.898	58133	33.299
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur</b>			
5821	1.078	5831	537
5822	3.416	5832	1.450
5823	400.695	5833	210.911
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur</b>			
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	



## Orange Belgium SA

Rapport du commissaire à l'assemblée générale pour l'exercice clos le  
31 décembre 2024 – Comptes annuels

## Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Orange Belgium SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 – Comptes annuels

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Orange Belgium SA (la « société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 3 mai 2023, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2025. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de Orange Belgium SA durant 2 exercices consécutifs.

### Rapport sur les comptes annuels

#### Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la société, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 3 426 372 (000) EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 96 505 (000) EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2024, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

#### Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA), telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.



Points clés de l'audit	Comment notre audit a traité les points clés de l'audit
<p><b>Reconnaissance du chiffre d'affaires des activités de télécommunication</b></p> <p>L'exactitude des revenus est un risque inhérent à l'industrie des télécommunications. Ceci est dû à, entre autres, la complexité des systèmes de facturation, à l'ampleur des volumes de données traitées pour déterminer la facturation et le chiffre d'affaires, la combinaison des différents produits vendus et les changements de prix et des promotions introduits au cours de l'année.</p> <p>Plus d'information sur le chiffre d'affaires net est inclus en C-cap 6.10. Les règles d'évaluation pour la comptabilisation des revenus provenant des activités de télécommunications sont énoncées dans C-cap 6.19 des comptes annuels.</p>	<p>Nous avons adressé ce point clé de l'audit en réalisant les contrôles et les analyses de corroboration suivants sur les flux de revenus matériels:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nous avons testé la conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés en place dans le cycle des revenus, ainsi que dans l'environnement IT incluant les systèmes de facturation, de tarification et autres systèmes pertinents de support, y compris les procédures de contrôle appliquées aux changements réalisés au sein des systèmes qui génèrent les flux de revenus matériels. Nous avons tenu compte du niveau élevé d'intégration des différents systèmes d'information impliqués dans la reconnaissance du chiffre d'affaires, en incluant dans notre équipe des membres ayant une compétence particulière en systèmes d'information pour supporter l'équipe d'audit dans l'exécution des procédures mentionnées ci-dessus;</li> <li>• Nous avons effectué un examen analytique approfondi;</li> <li>• Nous avons effectué des tests de détail sur un échantillon d'opérations de revenus, en rapprochant celles-ci à la documentation de la commande, au contrat et aux encaissements.</li> </ul> <p>En outre, nous avons évalué le caractère approprié des méthodes comptables de la société en ce qui concerne la reconnaissance des revenus et évalué la conformité avec les normes comptables applicables.</p>

## Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe

d'administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

### **Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la société ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les observations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation en interdit la publication.

## Autres obligations légales et réglementaires

### Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, en ce compris l'information en matière de durabilité, et des autres informations contenues dans le rapport annuel, de la préparation et du contenu des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la société.

### Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

### Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport annuel

Le rapport de gestion contient l'information en matière de durabilité qui fait l'objet de notre rapport distinct relatif à l'assurance limitée de cette information en matière de durabilité. Cette section ne concerne pas l'assurance de l'information en matière de durabilité incluse dans le rapport de gestion. Pour cette partie du rapport de gestion, nous faisons référence à notre rapport y relatif.

À l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

### Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

### **Mentions relatives à l'indépendance**

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe aux comptes annuels.

## Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.
- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Signé à Zaventem.

## Le commissaire

---

**Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL**

Représentée par Nico Houthaève

**Deloitte.**

Deloitte Bedrijfsrevisoren/Réviseurs d'Entreprises BV/SRL  
Registered Office: Gateway building, Luchthaven Brussel Nationaal 1 J, B-1930 Zaventem  
VAT BE 0429.053.863 - RPR Brussel/RPM Bruxelles - IBAN BE90 4350 2974 5132 - BIC KREDBEBB

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited